



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 11 décembre 2012.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 5 décembre 2012

Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Humbert et Brücher, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Daubenfeld, Gonçalves Dos Anjos, Krings, Migliosi, Mme Petry, MM. Thomé et Weiler, conseillers, Mme Braconnier, secrétaire ff.

Absents : a) excusé :

b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 2

Objet: **Règlement-taxe pour l'ouverture d'une tranchée**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 8 mars 2006 portant création de deux timbres mobiles « Taxe A » d'une valeur de 5.- euros et « Taxe B » d'une valeur de 10.- euros ;

Revu sa délibération du 26 janvier 2006 portant modification des taxes, tarifs, prix et redevances communaux ;

Considérant qu'une taxe pour l'autorisation d'ouverture d'une tranchée y fait défaut ;

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins propose d'introduire une taxe exigible sur les autorisations d'ouverture d'une tranchée de 5.- euros moyennant le timbre mobile « Taxe A »;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

après délibération  
à l'unanimité des membres présents

décide d'introduire une taxe exigible sur les autorisations d'ouverture d'une tranchée de 5.- euros moyennant le timbre mobile « Taxe A »

en séance, date qu'en tête.

suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

le bourgmestre

la secrétaire,